



COMMUNE DE FOUQUIERES LEZ LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2010



PRESIDENT _____ : BOUCHEZ M. Maire

PRESENTS : HOCHART D. BERTIN A. CHAUDAUDRA E. SZAT S. MACIAZEK C. FLAMENT A. PAW R. Adjoints – BOUKHATEB N. BIELKIN L. SYS M. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. MOLENDRA E. PRZYBOROWSKI Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : HENOT D. Adjointe – THIRION J.P. BELHAJ M. HERMAND J. conseillers municipaux ont donné procuration – DARCHEVILLE F. Conseiller Municipal.

ABSENTS : MONTEVILLE G.M. FAVIER E. VANTOURNHOUDT A. BUYCK I. Conseillers Municipaux

SECRETARE: SYS M. Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Monsieur le Maire rappelle les orientations budgétaires adoptées depuis 2001 par la majorité municipale à savoir : non augmentation des impôts communaux, maintien de la rigueur en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et poursuite de la politique d'investissement et des engagements pluriannuels envisagés.

Malgré le désengagement de l'Etat et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et le logement, l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal notamment l'entretien dudit patrimoine.

Le Maire rappelle qu'il s'agit des orientations des années précédentes.

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour enfouissement des réseaux rues des Fusillés, V.Hugo, Général Leclerc, partie de la rue J.Jaurès, rues de la Paix et E.Zola et impasses rue E.Zola
- Travaux d'installation du chauffage 17 rue Gambetta, 92 rue J.J.Rousseau
- abonnement à diverses publications pour l'année 2010
- convention d'intervention avec le Théâtre « Mariska Nord »
- marché de travaux d'aménagement du parking du collège et réaménagement des terrains de pétanque place Carnot

CONVENTION TRIPARTITE POUR LA NORMALISATION DES VRD CITE MINIERE CITE H.LECLERCQ

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention à intervenir entre l'Etat, la Soginorpa et la Commune relative à la normalisation des travaux de voiries et réseaux divers cité H. Leclercq et à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Régional et Monsieur le Président du Conseil Général les subventions afférentes à ces travaux.

CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture des centres de loisirs pour l'année 2010 qui fonctionneront chaque jour sauf les samedis et dimanches de 9 à 17 h avec repas du midi aux dates suivantes :

Pendant les petites vacances scolaires à savoir du 6 au 16 avril 2010

- pour les enfants âgés de 3 à 12 ans

du 5 juillet au 30 Juillet 2010 inclus et du 2 août au 20 août 2010 inclus :

- pour les enfants de 3 à 5 ans
- pour les enfants de 6 à 17 ans

POUR LES ENFANTS DOMICILIES A FOUQUIERES

Un droit d'inscription est fixé à 8.75 € et la participation journalière par enfant est la suivante :

- 1^{er} enfant 6.30 €
- 2^{ème} enfant 6.10 €
- à partir du 3^{ème} enfant 5.90 €

POUR LES ENFANTS DOMICILIES DANS UNE AUTRE COMMUNE

Un droit d'inscription est fixé à 17.50 € et la participation journalière par enfant est la suivante :

- 1^{er} enfant 12.60 €
- 2^{ème} enfant 12.20 €
- à partir du 3^{ème} enfant 11.80 €

RESIDENCE S.I.A

↳ Considérant la construction de logements à l'angle des rues Pasteur et Jean Jaurès par la S.I.A. Habitat le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, accorde la garantie communale à cet organisme pour un emprunt d'un montant de 61 100 €.

↳ par ailleurs, le Conseil Municipal décide de dénommer cette résidence « résidence du 7 novembre 1659 » date du traité des Pyrénées et du rattachement de l'Artois au Royaume de France

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

CONTRAT D'ASSURANCE « PROTECTION JURIDIQUE »

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant relatif à la résiliation du contrat d'assurance « protection juridique » suite au nouvel appel d'offres relatif au renouvellement des contrats d'assurances de la commune.